AFEH
Association des Familles d'Enfants Handicapés

Ensemble pour dépasser la différence

Vacances 2019

Enfants • Adolescents • Adultes • Familles

"Des vacances comme les autres, parmi les autres."

Vacances
Printemps, Été, Automne
et Séjours VSA-Corrèze

En partenariat avec :

Le C.C.U.E.S. d'Orange

Le COGAS de La Poste

Agréments :

Tourisme et Vacances Adaptées Organisées

Partenaires :

Date limite d'inscription
8 février 2019

Infos importantes p.34 à 49

Sommaire

Séjours Printemps et Automne 2019 NOUVEAU 06

Carte des centres 08

Séjours jeunes 10

de quelques jours à 3 semaines

- Cap Fréhel 12
- Vichy Jeunes 14

Séjours adultes 16

1 semaine - 17 > 24/07

- Allassac Juillet NOUVEAU 18

2 semaines - 28/07 > 11/08 et 14 > 28/08

- Allassac 1 et 2 18
- Longeville-sur-Mer 1 et 2 19

3 semaines - 28/07 > 18/08

- Caderousse 20
- Chaillol NOUVEAU 21
- Collonge-la-Madeleine 22
- Mayenne 23
- Sarzeau NOUVEAU 24
- Vichy Adultes 25

3 semaines - 4 > 25/08

- Itinérant Auvergne NOUVEAU 26
- Castelmoron-sur-Lot 28
- Choye 29
- Gaillac 30
- Meschers-sur-Gironde 31
- Tréffiagat 32

Séjours familles 33

Le mot du Président

*Gilbert Letellier à qui je succède à la Présidence de notre AFEH vous avait annoncé une "Offre Vacances et Séjours 2018 … **S.U.P.E.R.**"*

*Je peux aujourd'hui vous confirmer que cela a effectivement été le cas. À peine ces séjours 2018 terminés, le Pôle Offres Vacances s'est mis au travail pour relever les **Nouveaux Défis 2019**.*

*Vous pourrez voir ci-contre un résumé de l'ensemble des nouveautés de ce catalogue. Une **nouvelle offre** qui vous permettra, j'en suis certain, de trouver la **solution à vos attentes**.*

Ces séjours qui, chaque année depuis plus de 40 ans, permettent à nos enfants de vivre des moments inoubliables et à beaucoup de familles de souffler un peu, demandent, vous le savez bien, une énorme organisation.

Le Pôle Offres Vacances et Séjours, constitué notamment de Matthieu LEGEAY, Pierre FURON et Sandra FERREIRA, assume parfaitement cette mission.

*Il vous appartient cependant de leur faciliter la tâche en respectant les **consignes et informations présentes dans ce catalogue**.*

Comme les années précédentes, vous serez accueillis sur les centres par les équipes AFEH qui seront en mesure de répondre à vos questions. N'hésitez pas à vous rapprocher d'elles.

BONNES VACANCES A TOUS !

Gérard Testud
Président de l'AFEH

Pôle Offres Vacances et Séjours

Pour l'offre vacances 2019, nous vous proposons de nouvelles dates et de nouvelles formules. Nous faisons le pari que cela permettra de répondre aux besoins liés aux situations de différentes familles.

4 séjours de 2 semaines

14 séjours de 3 semaines en août

1 nouveau séjour d'une semaine en juillet

Des séjours en inclusion
dans des villages vacances

Un séjour dédié aux 6-20 ans

Un séjour mineurs-majeurs
pour découvrir les séjours adultes
en restant parmi les jeunes

2 séjours au printemps
et 1 séjour en automne
pour les jeunes à la ferme de l'AGEF, Allassac
avec des dates adaptées
aux zones de vacances scolaires

La ferme loisirs AGEF et VSA-Corrèze
en lien étroit pour une rencontre de qualité
entre les séjours et les familles

Contacts :

> détails administratifs et financiers :
sandra.ferreira@afeh.net et 01 58 10 15 04

> choix de séjours et questions d'accompagnement :
matthieu.legeay@afeh.net et 05 55 17 44 03

AFEH
Association des Familles d'Enfants Handicapés

Séjours Printemps

du 13 au 20 avril 2019
convoyage aller/retour de RENNES possible

du 27 avril au 4 mai 2019
convoyage aller/retour de PARIS possible

© Muriel Lasson

Séjour Automne

du 26 octobre au 2 novembre 2019

ALLASSAC

Printemps / Automne

6-25 ans

- **Capacité :** 15 jeunes
- **Ferme de loisirs AGEF**
  Les rivières
  19240 ALLASSAC
- **Gare :** Brive-la-Gaillarde

Le séjour

Un séjour de vacances d'une semaine à la ferme de loisirs AGEF d'Allassac : grand gîte adapté avec cuisinier sur place, équitation ainsi que piscine chauffée et salle de sports à proximité au VSA-Corrèze. Une semaine pour se détendre à la piscine, dans la campagne corrézienne, profiter des animations et des sorties aux alentours.

Contacts :
sandra.ferreira@afeh.net / 01 58 10 15 04
matthieu.legeay@afeh.net / 05 55 17 44 03

AFEH
Association des Familles d'Enfants Handicapés

Activités

BAO-PAO, sports adaptés, piscine, équitation, lieux touristiques et animations de l'équipe AFEH.

Une équipe d'encadrement qui connaît très bien le public et les séjours AFEH avec un taux d'encadrement de plus d'un pour deux. Des intervenants diplômés et sensibilisés aux handicaps.

Projet

Cette année plus encore que les précédentes, nous souhaitons proposer des séjours en lien étroit avec les familles en vacances au VSA-Corrèze. En effet, lors des séjours d'automne et de printemps, nous vivons des moments de rencontre entre familles et groupe du séjour qui sortent de l'ordinaire, avec parfois des activités communes ou encore des repas tous ensemble. Tout cela dans le but de vivre des vacances dans la simplicité, où **l'humain est au cœur du projet**.

Les séjours

- Jeunes "à la carte"
- 1 semaine 17/07 > 24/07
- 2 semaines 28/07 > 11/08
  14/08 > 28/08
- 3 semaines 28/07 > 18/08
- 3 semaines 04/08 > 25/08
- Itinérant 04/08 > 25/08

- Des groupes moins nombreux pour plus de confort.
- Tous les séjours sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Deux sites accessibles pour les 6-20 ans.
- De 18 à 20 ans, les jeunes peuvent continuer à aller sur les séjours "mineurs".
- Construisons votre séjour avec le Pôle Offres Vacances et Séjours, en fonction de votre enfant et de vous.

Séjours jeunes

Par ses vacances, l'AFEH accompagne les familles et prouve son esprit familial, associatif et solidaire.

Les séjours du Cap Fréhel et de Vichy sont à destination des mineurs et des jeunes de moins de 20 ans.

Tous les jeunes sont accueillis avec ou sans handicap mental. Un jeune en situation de handicap physique sera également accueilli dans le cadre d'un projet individualisé.

Les séjours AFEH pour les enfants et adolescents s'adaptent à chacun, que ce soit dans l'accompagnement ou la durée du séjour. Le séjour est construit en partenariat avec la famille, dans l'intérêt de tous ses membres.

De quelques jours à 3 semaines, toutes les formules sont possibles. Des séjours où l'inclusion fait partie du projet, tout comme le bien-être des jeunes et la prise en charge adaptée et individualisée de chaque handicap.

Séjour à la carte de quelques jours à 3 semaines

CAP FRÉHEL

du 28 juillet au 18 août

6-20 ans

- **Capacité :** 24 jeunes
- **Encadrement :**
  1 directeur.rice
  2 directeur.rice.s adjoint.e.s
  1 adjoint.e à la santé
  13 animateur.rice.s

- Centre P.E.P 22 du Cap Fréhel
  22240 Plévenon
- **Gare TGV :** Lamballe
- **http://lespep22.lespep.org**

Situation

Au cœur du village de Plévenon, tout près du Fort Lalatte et du Cap Fréhel. Le centre de vacances est à la fois au bord de la mer, à la campagne et près des forêts. Une nature et un patrimoine magnifique pour des activités variées et adaptées.

Type d'hébergement

Chambres de 2 à 4 lits, équipées de sanitaires.

Repas

Nous sommes accueillis en gestion hôtelière où une équipe répond aux besoins spécifiques des vacanciers concernant l'alimentation, le service et l'entretien.

Activités

Avec un accès direct à la plage, les jeux, le char à voile, les baignades, les châteaux de sable, la pêche ou autres activités nautiques (voile, canoë…) seront proposés aux enfants/jeunes. Les campings et les gîtes permettront de découvrir la Bretagne sous toutes ses coutumes, en passant par les visites de biscuiterie, les dégustations de crêpes… Sans oublier l'équitation, la forêt, les fermes et les animaux dans des activités et animations de l'équipe pédagogique.

Projet

Le séjour permet l'accueil de mineurs et de jeunes majeurs, mais qui sont en règle générale encore dans un placement IME. Le projet du séjour et l'équipe s'adaptent au groupe et ses participants, en fonction de leur handicap et de leurs personnalités.

Des intervenants spécialisés peuvent intervenir pour des activités spécifiques en plus du programme des vacances (grimpe d'arbres, danse adaptée…).

Le programme du séjour se construira entre les jeunes et l'équipe d'animation, en répondant aux besoins et aux attentes en fonction de l'environnement et des activités qui s'y trouvent. **Tout est possible et imaginable dans un cadre de «vivre ensemble », solidarité, autonomie, convivialité et respect de tous.**

Sorties culturelles, touristiques, festives…

Séjour à la carte de quelques jours à 3 semaines

VICHY JEUNES

du 28 juillet au 18 août

6-18 ans

- **Capacité :** 15 jeunes (en cohabitation avec le groupe adultes)
- **Encadrement :**
  1 directeur.rice
  2 directeur.rice.s adjoint.e.s
  1 adjoint.e à la santé
  8 animateur.rice.s

- CREPS Vichy-Auvergne
  2 Route de Charmeil
  03321 Bellerive sur Allier
- **Gare :** Vichy
- **www.creps-vichy.sports.gouv.fr**

Situation

Vichy est la station touristique phare de l'Allier et de l'Auvergne ! Entre la Montagne Bourbonnaise, les Gorges de la Sioule et la forêt de Tronçais. La richesse du patrimoine naturel et architectural de l'Allier en Auvergne vous réserve bien des surprises ! Sans oublier les activités culturelles omniprésentes pendant l'été : kiosque, concerts, spectacles…

Type d'hébergement

Les multiples installations sportives et pédagogiques, ainsi que les possibilités d'hébergement et de restauration sur place, font du CREPS Vichy Auvergne, un site idéal pour vivre un séjour de vacances. Les jeunes seront accueillis dans des chambres de 2 à 3 lits, avec sanitaires. Le groupe bénéficiera de sa salle à manger, de ses salles d'activités, tout en profitant des installations sportives et des divers lieux de vie partagés avec les autres groupes résidant au CREPS.

Repas

Nous sommes accueillis en gestion hôtelière où une équipe répond aux besoins spécifiques des vacanciers concernant l'alimentation, le service et l'entretien.

Activités

Les multiples installations sportives et pédagogiques vont permettre à tous les participants d'accéder à des pratiques sportives adaptées. De plus le CREPS est à proximité d'un centre aquatique, d'un parcours de grimpe d'arbres et d'autres installations de pleine nature.

Les activités de découverte de la nature dans cette région et les sites touristiques ne seront pas en reste avec la proximité du centre-ville historique de Vichy, son hyppodrome, le prestigieux opéra d'art nouveau, les centres thermaux, les quartiers luxueux, les parcs et jardins, le golf, les boutiques de mode et le tout dans un cadre incomparable...

La présence de 2 groupes sur le même centre, l'un orienté jeunes, l'autre adultes, permettra aux jeunes, tout juste majeurs ou en passe de l'être, de vivre des temps de séjour (sorties, activités, gîtes,…) avec le groupe adultes en vue d'une future transition.
En maintenant un effectif raisonnable (2 groupes de 15 vacanciers), les échanges et la rencontre seront favorisés tout en respectant le rythme propre à chacun, dans un environnement cohérent avec le projet.

Projet

Le séjour permet l'accueil de mineurs et de jeunes majeurs, mais qui sont en règle générale encore dans un placement IME. Le projet du séjour et l'équipe s'adaptent au groupe et à ses participants, en fonction de leur handicap et de leurs personnalités.

Des intervenants spécialisés peuvent intervenir pour des activités spécifiques en plus du programme des vacances (grimpe d'arbres, danse adaptée…).

Le programme du séjour se construira entre les jeunes et l'équipe d'animation, en répondant aux besoins et aux attentes en fonction de l'environnement et des activités qui s'y trouvent. **Tout est possible et imaginable dans un cadre de «vivre ensemble », solidarité, autonomie, convivialité et respect de tous.**

Sorties culturelles, touristiques, festives…

Séjours adultes

Des vacances adaptées, associatives, familiales, citoyennes, fraternelles

L'AFEH met en œuvre tous les moyens pour que chaque personne puisse passer des vacances à sa mesure.

La mobilisation des responsables des vacanciers à la préparation du séjour est primordiale pour permettre à l'AFEH d'atteindre les objectifs de bien-être et de vivre ensemble.

Des formules diversifiées dans l'intérêt des familles et des vacanciers :

- **Dans les durées** (des séjours de 1, 2 ou 3 semaines)
- **Dans les dates** (des séjours qui s'étalent entre les 17 juillet et 28 août 2019)
- **Des environnements variés sur tout le territoire** (mer, campagne, montagne, itinérant)

NOUVEAU

1 séjour d'une semaine

2 séjours de 2 semaines

ALLASSAC

ALLASSAC JUILLET : 17>24/07

ALLASSAC 1 : 28/07>11/08

ALLASSAC 2 : 14>28/08

- **Capacité :** 10 personnes
- **Encadrement :**
  1 directeur.rice
  1 directeur.rice adjoint.e
  1 adjoint.e à la santé
  7 animateur.rice.s

- Ferme de loisirs AGEF
  Les rivières
  19240 Allassac
- **Gare :** Brive-la-Gaillarde
- **www.agef-paysdebrive.com**

Situation

Au sud-ouest du Limousin, la Corrèze déploie sa verdure autour d'Allassac, village médiéval et ancienne cité ardoisière où les randonnées en pleine nature ne manquent pas. On peut apercevoir au milieu de la verdure le pont médiéval, la tour, l'église et les gorges de la Vézère qui sont autant de sites historiques et naturels à découvrir.

Type d'hébergement

La ferme loisirs de l'AGEF du pays de Brive est située à 500 m du bourg et juste à côté du VSA-Corrèze.
Elle abrite les 11 chambres de 1 à 3 lits qui sont réparties sur 2 niveaux, une salle d'activités, un salon et une salle à manger conviviale et lumineuse.

Repas

Le centre est en gestion libre : les repas sont élaborés et préparés par un cuisinier de l'AFEH en collaboration avec l'adjoint.e à la santé, notamment pour les régimes spécifiques.

Activités

Randonnées, baignades (piscine de VSA-Corrèze), escalade, pêche, pétanque, équitation dans le centre même (présence de poneys).

Projet

Cette année plus encore que les précédentes, nous souhaitons proposer des séjours en lien étroit avec les familles en vacances au VSA-Corrèze. En effet, lors des séjours d'automne et de printemps, nous vivons des moments de rencontre entre familles et groupe du séjour qui sortent de l'ordinaire, avec parfois des activités communes ou encore des repas tous ensemble. Tout cela dans le but de vivre des vacances dans la simplicité, où l'humain est au cœur du projet.

2 séjours de 2 semaines

LONGEVILLE-SUR-MER

LONGEVILLE 1 : 28/07>11/08

LONGEVILLE 2 : 14>28/08

- **Capacité :** 16 personnes
- **Encadrement :**
  1 directeur.rice
  1 directeur.rice adjoint.e
  1 adjoint.e à la santé
  8 animateur.rice.s

- Village vacances Azureva
  Les Conches
  85560 Longeville-sur-Mer
- **Gare :** La Roche-sur-Yon ou Les sables d'Olonne
- **www.azureva-vacances.com**

Situation

A 32 km au sud des Sables d'Olonne et à 5 km de La Tranche, Longeville-sur-Mer, située au cœur de la Côte de Lumière, ainsi surnommée en raison de son ensoleillement exceptionnel, est bordée d'un côté par 12 km de sable fin et de l'autre par une forêt de 650 hectares de pins et de chênes verts.

Type d'hébergement

Les vacanciers sont hébergés dans des pavillons de 2 à 3 chambres, chacune de 2 lits avec salle de bains et w.c. Plusieurs pavillons regroupés permettront au séjour AFEH de vivre ensemble tout en vivant avec les autres vacanciers du village.

Repas

Les repas seront pris à la restauration du village. Les régimes seront respectés, tout comme les besoins spécifiques.

Activités

Chacun son rythme et ses temps de repos aménagés. Être acteur de ses vacances dans un environnement maritime où les activités de pleine nature (voile, char à voile) sur le centre et dans les environs sont possibles pendant le séjour. Des projets culturels et touristiques proposés aux vacanciers, encadrés par une équipe AFEH prête à tout mettre en place pour des vacances à la carte.

Projet

"Vivre des vacances comme les autres, avec les autres, parmi les autres".
Faire vivre le groupe AFEH dans le village Azureva, voilà un joli projet plein de sens et d'histoire. Ce projet représente l'esprit et les valeurs de l'AFEH : "Ensemble pour dépasser la différence".

CADEROUSSE

du 28 juillet au 18 août

- **Capacité :** 24 personnes
- **Encadrement :**
  1 directeur.rice
  2 directeur.rice.s adjoint.e.s
  1 adjoint.e à la santé
  13 animateur.rice.s

- Centre de vacances et de Loisirs
  Le Mas de l'Esquirou
  Route de Saint-Michel
  84860 Caderousse
- **Gare :** Avignon TGV
- **http://esatleroyal.com**

Situation

Près d'Orange, non loin d'Avignon, dans le nord du Vaucluse, Caderousse, cité provençale endiguée, nous amènera vers les découvertes du patrimoine historique de l'UNESCO (cité des papes…).
Les aventures dans la nature de la vallée Rhône-Alpes, au Mont-Ventoux…
A 45 min de L'Isle sur la Sorgue ;
A 1 h des plages de l'Hérault.

Type d'hébergement

Nous sommes hébergés dans un mas provençal restauré, adapté aux personnes à mobilité réduite et au fonctionnement d'un centre de vacances. Salles d'activités, de restauration, espaces extérieurs ombragés et piscine accessible par une rampe aux personnes en fauteuil. Le mas dispose de chambres de 2 à 4 personnes avec sanitaires.

Repas

Le centre est en gestion libre avec une cuisine aménagée gérée par Elior, en lien avec l'adjoint.e à la santé, notamment pour les régimes spécifiques.

Activités

Dans les paysages magnifiques du Vaucluse, les visites, balades et activités sportives seront enchanteresses. Quelques pauses culinaires aux saveurs des fruits du midi. Des activités touristiques, culturelles ou de pleine nature, qui complèteront les animations proposées par l'équipe pédagogique et les intervenants sportifs et culturels prévus.

NOUVEAU

CHAILLOL

du 28 juillet au 18 août

- **Capacité :** 24 personnes
- **Encadrement :**
  1 directeur.rice
  2 directeur.rice.s adjoint.e.s
  1 adjoint.e à la santé
  12 animateur.rice.s

- Centre de vacances le Kaly
  Station 1600
  05260 St Michel de Chaillol
- **Gare :** Gap
- **www.vacances-montagne-et-decouverte.fr/nos-centres-de-vacances/centre-de-vacances-kaly**

Situation

Station-village des Alpes du Sud, située à 1260m d'attitude au coeur de la vallée du Champsaur, Chaillol profite d'une situation idéale avec son climat méditerranéen, sa proximité de Gap (25km), du lac de Sierre Ponçon ; au coeur d'une somptueuse forêt de mélèzes ouvrant la voie à une multitude d'escapades, d'activités (grimpe d'arbres, équitation, bivouac, tepee, parapente). Sans oublier le patrimoine culturel, naturel (parc national des écrins : faune et flore) et gastronomique montagnard.

Type d'hébergement

Le Kaly est idéalement situé pour la découverte du milieu montagnard et parfaitement adapté à nos séjours du fait de son terrain plat autour du centre et de la présence d'un ascenseur. D'une capacité de 100 couchages, nous ferons le choix de répartir le groupe par chambres de 1 à 4 lits. En plus de son grand hall d'accueil, 3 salles d'activités sont disponibles ainsi qu'une salle de spectacle.

Repas

Les repas se prennent dans une grande salle à manger insonorisée avec vue sur la vallée du Champsaur. Nous sommes accueillis en gestion hôtelière où une équipe de cuisine est mise à notre disposition pour répondre aux besoins spécifiques des vacanciers tout en nous faisant découvrir les spécialités locales.

Activités

Les activités répondent aux attentes des vacanciers, sur le chalet, en sortie de proximité ou un peu plus loin. Des activités qui permettent de profiter de l'environnement montagnard proche, des caractéristiques touristiques de culture, de nature et de sports. Des projets en lien avec le Parc National des Ecrins et des nuits en refuge ou bivouac dans les alpages pour les aventuriers. bourguignonne.

COLLONGE-LA-MADELEINE

du 28 juillet au 18 août

- **Capacité :** 24 personnes
- **Encadrement :**
  1 directeur.rice
  2 directeur.rice.s adjoint.e.s
  1 adjoint.e à la santé
  13 animateur.rice.s

- CPIE Pays de Bourgogne
  Pré Ouche
  71360 Collonge-la-Madeleine
- **Gare :** TGV Montchanin
  Le Creusot
- www. cpie-pays-de-bourgogne.com

Situation

Situé en Saône-et-Loire, à 10 minutes de Nolay, 25 minutes d'Autun et 30 minutes de Beaune, au bord de la Côte d'Or, le centre, à forte dimension environnementale, côtoie les débuts du massif du Morvan. Le patrimoine historique et naturel du bocage bourguignon sera propice aussi bien au repos qu'aux activités sportives et culturelles.

Type d'hébergement

Le CPIE est une structure qui fonctionne tout au long de l'année, en accueillant différents types de public (enfants, séminaires sur l'environnement, groupes d'adultes). Plusieurs bâtiment accueilleront les vacanciers AFEH : un bâtiment à caractère historique destiné aux salles d'activités. Une salle de restauration et un bâtiment constitué de chambres de 2 personnes.

Repas

Le centre est en gestion hôtelière, une cuisine faite maison avec des produits frais et locaux. Une équipe qui sait s'adapter aux besoins spécifiques (régimes) tout en appliquant les règles en vigueur de la restauration collective.

Activités

Présence d'une piscine sur le centre. Activités de pleine nature (randonnées, équitation…), baignades, visites et participation aux animations locales, découverte de la nature et de la culture bourguignonne.

MAYENNE

du 28 juillet au 18 août

- **Capacité :** 24 personnes
- **Encadrement :**
  1 directeur.rice
  3 directeur.rice.s adjoint.e.s
  1 adjoint.e à la santé
  13 animateur.rice.s

- Lycée Rochefeuille
  Route de Caen
  53100 Mayenne
- **Gare :** Laval
- www.rochefeuille.net

Situation

À la sortie de la ville de Mayenne, dans la verdoyante campagne qui entoure le château, les vacanciers peuvent apprécier le calme des balades, des cours d'eau ainsi que la beauté de la faune et de la flore, les charmes des petites villes du département et des sites historiques des Pays de Loire.

Type d'hébergement

Les vacanciers sont hébergés dans des chambres de 2 à 3 personnes avec sanitaires. La salle à manger est spacieuse et ouverte. Plusieurs salles d'activités ou de repos sont accessibles aux vacanciers, tout comme les divers espaces extérieurs de la propriété.

Repas

Le centre est en gestion libre avec une cuisine aménagée gérée par Elior, en lien avec l'adjoint.e à la santé, notamment pour les régimes spécifiques.

Activités

Les projets culturels (proximité de Laval), sportifs et en lien avec la nature se succèdent dans ce séjour où il fait bon vivre autour du château de Rochefeuille. La proximité d'un étang et de la campagne favorise le dépaysement, les moments de tranquillité. Activités de pleine nature, visites et festivités locales, baignades et visites en bord de mer à Hauteville et au Mont-St-Michel, grands jeux, veillées, balades en péniche, nuits en gîte ou sous toile...

NOUVEAU

SARZEAU

du 28 juillet au 18 août

- **Capacité :** 20 personnes
- **Encadrement :**
  1 directeur.rice
  2 directeur.rice.s adjoint.e.s
  1 adjoint.e à la santé
  10 animateur.rice.s

- La maison du Golfe
  Route de St Jacques
  56370 Sarzeau
- **Gare :** Vannes
- **http://lespep56.lespep.org/offre-grand-public/maison-golfe-sarzeau/**

Situation

Au cœur de la Presqu'île de Rhuys, la Maison du Golfe bénéficie d'un parc exceptionnel de 5 hectares. Elle est située à proximité du village de St-Jacques, petit port de pêche de Sarzeau, à 800 mètres de la mer. De nombreuses activités nautiques, des balades et de la découverte du patrimoine naturel et architectural sont déjà proposées par les prestataires du centre.

Type d'hébergement

Les vacanciers sont hébergés dans des chambres de 2 à 3 personnes avec sanitaires. La salle de restauration est spacieuse et centrale. Plusieurs salles d'activités ou de repos sont accessibles aux vacanciers et l'espace extérieur est grand et ombragé.

Repas

Nous sommes accueillis par l'équipe de cuisine du centre qui répondra aux besoins spécifiques des vacanciers dans une logique d'alimentation locale et équilibrée.

Activités

De nombreuses activités sont proposées par le centre telles que des activités sportives et artistiques, de découverte de la nature, du milieu marin ou du patrimoine ou des sorties diverses. D'autres groupes seront sur le centre, ce qui permettra des rencontres et des partages de moments communs au sein même du centre.

VICHY ADULTES

du 28 juillet au 18 août

- **Capacité :** 15 personnes
  (en cohabitation avec le groupe jeunes)
- **Encadrement :**
  1 directeur.rice
  2 directeur.rice.s adjoint.e.s
  1 adjoint.e à la santé
  8 animateur.rice.s

- CREPS Vichy-Auvergne
  2 Route de Charmeil
  03321 Bellerive sur Allier
- **Gare :** Vichy
- **www.creps-vichy.sports.gouv.fr**

Situation

Vichy est la station touristique phare de l'Allier et de l'Auvergne ! Entre la Montagne Bourbonnaise, les Gorges de la Sioule et la forêt de Tronçais. La richesse du patrimoine naturel et architectural de l'Allier en Auvergne vous réserve bien des surprises ! Sans oublier les activités culturelles omniprésentes pendant l'été : kiosque, concerts, spectacles…

Type d'hébergement

Les multiples installations sportives et pédagogiques, ainsi que les possibilités d'hébergement et de restauration sur place, font du CREPS Vichy Auvergne, un site idéal pour vivre un séjour de vacances. Les vacanciers seront accueillis dans des chambres de 2 à 3 lits, avec sanitaires. Le groupe bénéficiera de sa salle à manger, de ses salles d'activités, tout en profitant des installations sportives et des divers lieux de vie partagés avec les autres groupes résidant au CREPS.

Repas

Nous sommes accueillis en gestion hôtelière où une équipe répond aux besoins spécifiques des vacanciers concernant l'alimentation et le service.

Activités

Les multiples installations sportives et pédagogiques, vont permettre à tous les participants d'accéder à des pratiques sportives adaptées. De plus le CREPS est à proximité d'un centre aquatique, d'un parcours de grimpe d'arbres et d'autres installations de pleine nature.

Projet

La présence de 2 groupes sur le même centre, l'un orienté jeunes, l'autre adultes, permettra aux jeunes, tout juste majeurs ou en passe de l'être, de vivre des temps de séjour (sorties, activités, gîtes,…) avec le groupe adultes en vue d'une future transition.
En maintenant un effectif raisonnable (2 groupes de 15 vacanciers), les échanges et la rencontre seront favorisés tout en respectant le rythme propre à chacun, dans un environnement cohérent avec le projet.

NOUVEAU

ITINÉRANT

du 4 au 25 août

Prenons de l'altitude en Auvergne !

- **Capacité :** 20 personnes
- **Encadrement :**
  1 directeur.rice
  2 directeur.rice.s adjoint.e.s
  7 animateur.rice.s

Le séjour nécessite une capacité à vivre un changement de lieu d'hébergement tous les 4 jours, sans que le vacancier assimile le fait de faire sa valise à la fin du séjour et l'arrivée des parents.

Les participants doivent être en mesure de vivre en groupe itinérant sans être sujet à des troubles du comportement ou de la personnalité. Une belle sociabilité est préconisée.

L'intégralité des trajets se fait en minibus, la résistance physique aux randonnées n'est donc pas un critère de choix, toutefois, le vacancier doit être en bonne forme physique pour profiter du séjour et de son rythme de vie.

Types d'hébergement et restauration

Les étapes se feront en gîte, en village vacances AZUREVA, dans des centres de l'AVEA et de la Ligue de l'Enseignement. Chaque centre est en gestion hôtelière. Dans chacun d'eux, d'autres groupes seront présents, ce qui permettra plus de rencontres, toujours dans l'idée de vivre ensemble, des vacances comme les autres, créer des aventures pour des souvenirs, de la camaraderie et de la fraternité.

Activités

Le programme est élaboré en coopération avec les vacanciers, selon les envies et les intérêts de chacun. L'équipe sera évidemment force de proposition et créatrice de surprises. Le séjour prend en compte le repos, les rythmes de chacun pour articuler les activités touristiques, culturelles, sportives et de détente.

> Pays de Salers
> Hautes terres de l'Aveyron
> Les Monts d'Ardèche
> Le Massif du Cantal

Accueil des familles et première semaine au "GRAND GÎTE - MOMENTS NATURE" à STE-EULALIE (15) situé dans le Cantal à proximité de Salers, classé parmi les plus beaux villages de France et du Puy Mary, le plus grand volcan d'Europe.

www.momentsnature.com

Une deuxième semaine dans l'AVEYRON, au village AZUREVA de BROMMAT (12) dans les hautes terres de l'Aveyron pour des vacances en Carladez, entre Aubrac et monts du Cantal. Au fil des gorges de la Truyère ou de la vallée du Lot, au bord d'un lac ou sur les contreforts des monts du Cantal, autant de lieux où se ressourcer pour passer des vacances merveilleuses.

www.https://www.azureva-vacances.com/fr/village-vacances/brommat-en-carladez

Pour la troisième étape, direction le centre AVEA de ST-JULIEN-CHAPTEUIL (43) proche du Puy en Velay où le volcanisme est omniprésent dans un paysage des sucs unique au monde. La nature est préservée et riche avec de nombreuses espèces végétales ou animales protégées. Saint-Julien-Chapteuil propose un véritable espace de liberté, dans un environnement naturel intact et un patrimoine sauvegardé.

www.avea-patrimoine.fr/centre/9

Enfin la dernière étape se fera au "CHALET DES GALINOTTES", LE LIORAN (15)
Le chalet est situé au cœur du massif central du Cantal, au pied de la station du Lioran, niché au milieu des sapins. Le panel d'activités est infini.

http://www.galinottes.net

Ce séjour n'est pas qu'une aventure en grand groupe, il permet bien de se retrouver dans des accompagnements individualisés, en petits groupes ou en autonomie, selon les envies et les capacités de chacun.

CASTELMORON-SUR-LOT

du 4 au 25 août

- **Capacité :** 24 personnes
- **Encadrement :**
  1 directeur.rice
  2 directeur.rice.s adjoint.e.s
  1 adjoint.e à la santé
  13 animateur.rice.s

- MFR IFASENS Formations
  Allée de Comarque
  47260 Castelmoron-sur-Lot
- **Gare :** Agen
- **www.mfr-ifasens.fr**

Situation

Niché au bord du Lot et au cœur d'un village pittoresque et verdoyant, l'établissement bénéficie d'un cadre unique. Proche de toutes commodités, l'établissement reste facilement accessible depuis la gare d'Agen et la sous-préfecture Villeneuve-sur-Lot.

Type d'hébergement

Ancienne maison de retraite, la MFR de Castelmoron-sur-Lot présente le luxe d'avoir des chambres avec sanitaires adaptés dans chacune d'entre elles.
La grandeur et la luminosité des salles ainsi qu'une cour fermée et ombragée font du centre un lieu chaleureux et agréable à vivre.

Repas

Le centre est en gestion libre : les repas sont élaborés et préparés par un cuisinier de l'AFEH en collaboration avec l'adjoint.e à la santé, notamment pour les régimes spécifiques.

Activités

Entre le musée du pruneau, les marchés locaux, les bastides, le canoë-kayak sur le lot et la baignade, les matchs du Sporting Union Agenais, les activités ne manqueront pas dans cette région riche de patrimoine, de vie culturelle et de spécialités locales.

CHOYE

du 4 au 25 août

- **Capacité :** 24 personnes
- **Encadrement :**
  1 directeur.rice
  2 directeur.rice.s adjoint.e.s
  1 adjoint.e à la santé
  13 animateur.rice.s

- IMP l'Amitié
  2 place de Coligny
  70700 Choye
- **Gare :** Besançon
- **www.afsame.fr**

Situation

Dans la verdoyante région de Franche-Comté, le village de Choye est situé sur le canton de Gy. Il faut compter 45 minutes pour rejoindre Besançon ou Vesoul.
Le riche passé historique de la Haute-Saône se décline par un tourisme rural et culturel dans les villes et les petites cités comtoises de caractère.

Type d'hébergement

Le séjour se déroule à l'IMP de l'Amitié (Franco-Suisse). Le parc s'organise autour d'un magnifique château qui domine les bâtiments d'hébergement et d'activités. Les vacanciers dorment dans un bâtiment de plain-pied, dans des chambres de 2 personnes avec sanitaires adaptés.

Repas

Le centre est en gestion libre : les repas sont élaborés et préparés par un cuisinier de l'AFEH en collaboration avec l'adjoint.e à la santé, notamment pour les régimes spécifiques.

Activités

Baignades dans la piscine du centre, pêche, activités de pleine nature au choix, visite du musée Peugeot, sorties et visites culturelles (Besançon, Vesoul, Belfort, petits villages…) ainsi que les fêtes de villages et autres manifestations locales.

GAILLAC

du 4 au 25 août

- **Capacité :** 24 personnes
- **Encadrement :**
  1 directeur.rice
  2 directeur.rice.s adjoint.e.s
  1 adjoint.e à la santé
  14 animateur.rice.s

- MFR Bel Aspect
  306 Chemin de Bel Aspect
  81600 Gaillac
- **Gare :** Gaillac
- **www.mfrbelaspect.fr**

Situation

Le centre de vacances est à 3 km du centre-ville de Gaillac, dans un parc d'un hectare arboré, calme et paisible. La ville de Gaillac, logée dans une boucle du Tarn, cultive un savant art de vivre : entre sa culture, son vin, ses habitants, son patrimoine naturel et historique, Gaillac possède tous les atouts du village typique du Sud-Ouest, sans oublier les festivités ! Pour des vacances authentiques et dynamiques.

Type d'hébergement

Dans une Maison Familiale Rurale d'une grande capacité d'accueil, qui permettra d'aménager des chambres individuelles et de deux personnes, avec des sanitaires.Le nombre de salles d'activités permet la création de plusieurs ambiances et rythmes d'activités, tout comme les espaces extérieurs (piscine, espaces arborés, terrains de sport).

Repas

Le centre est en gestion libre : les repas sont élaborés et préparés par un cuisinier de l'AFEH en collaboration avec l'adjoint.e à la santé, notamment pour les régimes spécifiques.

Activités

Les découvertes touristiques des villages médiévaux, les savoirs agricoles de la région, les activités sportives de pleine nature seront au programme. Les sorties et les intervenants culturels viendront ponctuer le séjour, tout comme la semaine de gîte pour permettre la vie en petits groupes.

MESCHERS-SUR-GIRONDE

du 4 au 25 août

- **Capacité :** 20 personnes
- **Encadrement :**
  1 directeur.rice
  2 directeur.rice.s adjoint.e.s
  1 adjoint.e à la santé
  11 animateur.rice.s

- Centre Adrien Roche
  65 boulevard de Suzac
  17132 Meschers
- **Gare :** Royan
- **www.centreadrienroche.com**

Situation

Le centre Adrien Roche est situé entre l'océan et l'estuaire de la Gironde. Sur la dune, sous les pins maritimes avec accès direct à la plage, vous pourrez profiter des magnifiques falaises blanches, du petit port de pêche de Meschers, de la forêt de Suzac, des plages de sable fin et de la proximité de Royan (12 km).

Type d'hébergement

Les vacanciers sont logés dans le même bâtiment, complètement de plain-pied, à proximité du lieu de restauration. Le séjour AFEH partage le parc de 9 hectares avec des séjours accueillant des enfants et des jeunes. Un séjour qui est donc sous le signe de la rencontre et du vivre ensemble.

Repas

Nous sommes accueillis en gestion hôtelière où une équipe nous reçoit depuis plusieurs années et répond aux besoins spécifiques des vacanciers concernant l'alimentation, le service et l'entretien.

Activités

Chacun son rythme et ses temps de repos aménagés. Être acteur de ses vacances dans un environnement maritime où les activités de pleine nature (voile, char à voile) sur le centre et dans les environs sont possibles pendant le séjour. Des projets culturels et touristiques (châteaux, estuaires…) proposés aux vacanciers, encadrés par une équipe AFEH prête à tout mettre en place pour des vacances à la carte.

Projet

Vivre des vacances en côtoyant des jeunes et des enfants avec tous les avantages et les petits inconvénients que cela comporte en terme de nombre de personnes, de mixité adultes/jeunes.

TRÉFFIAGAT

du 4 au 25 août

- **Capacité :** 24 personnes
- **Encadrement :**
  1 directeur.rice
  3 directeur.rice.s adjoint.e.s
  1 adjoint.e à la santé
  15 animateur.rice.s

- Village des pêcheurs
  Moguer-grean, rue des Gravelots
  29730 Treffiagat
- **Gare :** Quimper
- **www.revesdemer.com/nos-centres/village-des-pecheurs/**

Situation

Au cœur des dunes, seuls 300 mètres séparent le Village des Pêcheurs de la plage. Situé sur la commune de Treffiagat, c'est un excellent point de départ pour découvrir les richesses et particularités du Pays Bigouden.

Type d'hébergement

Le centre d'hébergement de groupes abrite 16 chambres de 1 à 4 lits, dont 12 entièrement adaptées, ainsi que 2 salles de restauration, 3 grandes salles d'activités et 1 salle détente. Du matériel nautique et de pêche est à disposition pour profiter au maximum de la proximité de la mer.

Repas

Le centre est en gestion hôtelière, une cuisine faite maison avec des produits frais et locaux. Une équipe qui sait s'adapter aux besoins spécifiques (régimes) tout en appliquant les règles en vigueur de la restauration collective.

Activités

Activités de pleine nature au choix, balades culturelles, découverte de l'environnement, visites de musées, activités manuelles, artistiques et musicales. Découverte de la culture bretonne par la musique, l'art et la gastronomie.

Pensez à nous contacter pour préparer le séjour.

SÉJOUR EN FAMILLE

Toute l'année

- **VSA-CORRÈZE**
  Les rivières - 19240 ALLASSAC
- **Gare :** Brive-la-Gaillarde
- **05 55 17 01 67**
- **www.vsa-correze.com**

- **Un village adapté à tous types de handicaps, sécurisé,** qui est avant tout un lieu de vacances, de vivre ensemble, pour le plaisir partagé des familles ; équipé d'une piscine couverte chauffée et d'une salle de sports.
- **Une personne sur place toute l'année** pour assurer l'organisation, l'accompagnement et l'animation des vacances de toute la famille, en particulier de vos enfants.
- Permettre à tout le monde d'avoir un vrai temps de vacances, en proposant des **accompagnements en fonction des besoins** (vie quotidienne, repas, activités) des enfants (en situation de handicap ou non) ou de toute la famille.
- **L'AFEH vous accompagne** sur la construction de votre séjour, notamment pour les **aides financières**.

(Les aides à la vie quotidienne sont à organiser avec le village VSA-Corrèze en amont du séjour).

NOUVEAU : L'AFEH met en place des séjours destinés aux aidants familiaux avec des temps de répit et des temps de formation autour du rôle d'aidant.

Tarifs : Chaque famille assure la prise en charge financière de son hébergement selon la formule choisie (gestion libre, demi-pension, pension complète) – l'encadrement est pris en charge par l'AFEH.

VSA-Corrèze est labellisé au dispositif VACAF.

Aides financières : voir pages 48 et 49

Les vacances avec l'AFEH

Le vacancier citoyen et acteur de ses vacances

Dans nos séjours pour les personnes en situation de handicap mental et handicaps associés, **le vacancier est acteur de ses vacances, il choisit lui même ses occupations, en fonction de ses envies et de ses besoins.** Nous ne forçons personne à faire des sorties ou à rester dans le centre.

Le vacancier est mis en valeur et consulté par les animateurs aussi bien durant les activités que les temps de vie quotidienne.

Ainsi, votre enfant est placé au cœur des actions et des décisions qui influent sur le séjour et il participe, à son niveau, à la vie quotidienne : courses, choix des menus, tri sélectif, fêtes, spectacles, réunions d'équipe, préparation du camping, rangement du centre...

Nous lui donnons l'occasion d'être un acteur de son séjour à part entière et de s'exprimer, quel que soit son handicap.

Des convictions pédagogiques et des relations privilégiées

Notre pédagogie va dans le sens du dialogue entre l'équipe et les vacanciers. Cette relation a une place centrale dans le séjour. Nous instaurons un rapport de confiance pour favoriser le bien-être et l'épanouissement pendant le temps de vacances.

Afin que chacun profite pleinement du séjour, nous modulons les formes d'accompagnement et les propositions d'activités en fonction de l'âge du vacancier et de la période de sa vie.

La considération pour chaque membre du groupe permet d'instaurer un fonctionnement de respect et de solidarité entre les vacanciers et l'acceptation de l'autre. **Ainsi des temps d'échange sont prévus pour que chacun puisse donner son avis, discuter avec les autres et intervenir dans la vie du séjour**. Votre enfant est avant tout considéré comme une personne à part entière (enfant, adolescent, adulte) avec une vie, une personnalité et un parcours propres dont les vacances font partie intégrante.

Toute l'équipe s'investit pour faire vivre des moments aux vacanciers de façon authentique et engagée.

La sécurité, le rythme

La diversité d'âges et de handicaps des vacanciers implique pour les équipes d'être très à l'écoute des désirs de chacun et surtout des besoins dont ils n'ont pas toujours conscience.

Ces différences nous amènent à personnaliser leur accompagement pour régulariser les temps de sommeil, le repos, l'alimentation, l'hydratation, la fréquence des sorties et leur intensité.

Chaque journée est différente, elle se déroule en fonction du réveil, de l'humeur, des envies du vacancier, mais également des impondérables de santé et de bien-être que l'équipe a évalués.

La considération que nous avons pour votre enfant nous permet d'organiser des vacances de qualité où le vivre ensemble et la solidarité se développent dans le respect de l'autre.

L'équipe et l'animateur référent

Les équipes de direction et particulièrement les directeurs.rice.s sont des personnes engagées auprès de l'AFEH, qui ont une connaissance, une expérience des personnes en situation de handicap et des séjours vacances, toutefois ce ne sont pas des professionnels, ils s'engagent volontairement auprès de l'AFEH et ses actions.

Pensez à contacter le Pôle Offres Vacances et Séjours pour préparer le séjour.

L'animateur est une des premières personnes que vous rencontrerez, vous parents, le premier jour, et avec qui vous passerez le plus de temps pour lui transmettre toutes les informations nécessaires pour que votre enfant passe de bonnes vacances : habitudes de vie (lever, coucher), alimentation, traits de caractère, difficultés physiques et mentales liées au handicap ou à son état du moment ! Sans oublier des attentions particulères à observer pour assurer son bien-être général. **Tous les sujets doivent être abordés, rien n'est à négliger car c'est cet animateur qui va rapporter à l'ensemble de l'équipe les informations et les gestes importants.**

C'est lui qui s'assurera auprès de la direction que vos recommandations sont bien respectées. Il veillera au courrier, aux affaires personnelles et au compte rendu du séjour (photos, carnet de bord...). Ainsi, le dernier jour, dans le sens inverse du premier jour, il vous rapportera comment s'est déroulé le séjour.

Toutefois, cet animateur ne passera pas les 3 semaines avec votre enfant, mais surtout les 2 premiers et 2 derniers jours. Tout au long du séjour, votre enfant côtoiera l'ensemble des animateurs durant les activités et la vie quotidienne. Ce n'est pas la relation personnelle qu'il aura avec lui qui fera la réussite du séjour, mais la bienveillance apportée à votre enfant et à ses affaires tout au long du séjour. C'est dans ce sens qu'il est référent pour le vacancier, pour vous et pour la direction.

Le projet éducatif

À l'origine d'un grand élan de solidarité dès 1969 à l'égard des familles d'enfants handicapés au sein de La Poste et d'Orange, l'AFEH exerce une mission d'action sociale. Elle offre différentes aides au bénéfice direct et personnalisé de la personne handicapée et de sa famille.

C'est dans le cadre de cette mission que depuis plus de quarante ans, l'AFEH organise des séjours vacances pour des personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse d'adultes, d'adolescents ou d'enfants, avec l'idée que le droit aux vacances existe pour tous et qu'il est à faire respecter.

Dans ce cadre, l'association s'est fixée des objectifs éducatifs qu'elle juge prioritaires, tout en s'interdisant toute imprégnation d'ordre idéologique, politique ou religieux. Ces objectifs sont au nombre de quatre : les adultes ou enfants en situation de handicap acteurs de leurs loisirs, le bien-être et l'épanouissement des vacanciers, la socialisation et l'intégration.

Les adultes ou enfants en situation de handicap, acteurs de leurs loisirs

Parce que la personne handicapée dispose des mêmes droits que tout citoyen, qu'elle peut penser, décider et agir par elle-même, elle doit être placée au coeur du projet éducatif et de sa concrétisation pédagogique. Nous considérons que chaque vacancier doit pouvoir donner son avis sur les activités et même en proposer. L'activité n'est pas une fin en soi - des vacances prêtes à consommer-, mais bien un moyen au service d'un projet basé sur l'implication et le positionnement du vacancier en tant qu'acteur de ses choix. En somme, il doit pouvoir participer à des activités individuelles et collectives adaptées à son âge, répondant à ses intérêts et ses besoins.

Le bien-être et l'épanouissement des vacanciers

Très sollicitées pendant l'année par le travail ou l'école et par leur accompagnement éducatif ou médical, les personnes handicapées sont souvent fatiguées à leur arrivée au centre de vacances. C'est pourquoi le repos doit être un élément essentiel du séjour. Si l'activité est un besoin pour l'homme, l'expression même de sa vie, il a aussi besoin de temps calmes, de repos et de détente. Notre organisation doit nous permettre d'être à l'écoute des vacanciers, de leur donner la possibilité de faire ce qu'ils souhaitent, notamment de se ressourcer. Ainsi chacun, selon son rythme, prend le temps de rêver et de s'échapper. Afin de respecter le bien-être des vacanciers, le centre de vacances doit aussi répondre aux nécessités et besoins d'hygiène et de santé. Tout est mis en oeuvre pour répondre aux besoins fondamentaux des personnes handicapées, condition indispensable à leur développement et à leur progression vers l'autonomie. L'alimentation est aussi prévue dans le respect des règles d'équilibre en vigueur.
Ainsi, en favorisant les initiatives, les vacances deviennent des moments extraordinaires, en rupture avec ce qui est proposé habituellement à l'adulte et à l'enfant.
Il s'agit avant tout d'un plaisir partagé entre les vacanciers et les équipes.

La socialisation

Le centre de vacances est, pour la personne handicapée habituée à vivre chez elle, chez ses parents ou dans des structures spécialisées, le moyen de vivre autrement et en collectivité.
Cela lui permet d'avoir de nouveaux repères, d'autres modèles de comportement et d'aller vers plus de socialisation. Alors qu'aujourd'hui se développent l'individualisme et le "chacun pour soi", il est important que le centre de vacances reste un lieu privilégié dans l'apprentissage du "vivre ensemble". La plus grande difficulté pour l'organisateur et le directeur restera de savoir comment articuler des projets éducatifs et individuels avec des moments de détente.

L'intégration

Étant donné que nous travaillons avec un public aux caractéristiques différentes, il est de notre devoir de faire reconnaître et accepter les différences - " différents mais pareils"- et donc de favoriser l'intégration. Pour la personne handicapée, le centre de vacances est un lieu propice aux échanges et par conséquent à l'intégration. Gardons à l'esprit que nombre de gens sont rarement en contact avec des personnes handicapées, leur expérience de vie ne leur a pas permis de se familiariser avec cette différence. À nous de favoriser les moments de convivialité et de rencontre.

Pour réussir le séjour

Les transports

L'arrivée du vacancier comme son départ du séjour vacances sont assurés par sa famille ou son responsable légal qui en ont la responsabilité et sont garants de la qualité du voyage.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter votre section locale ou le Pôle Offres Vacances et Séjours.

L'accueil

AFEH Associative Attitude

Cette journée est déterminante pour la transition des repères et la transmission d'informations.

**Le cadre est fixé par l'équipe et toutes les familles le respectent pour le bon déroulement de l'après-midi.
Il conditionne l'acceptation ou le refus de votre enfant sur le séjour.**

Un entretien entre la famille ou le responsable légal qui connaît bien la santé et les comportements du vacancier, le/la directeur.rice et l'adjoint.e à la santé, est obligatoire lors du premier jour. Il a pour but d'assurer la qualité de prise en charge du vacancier ainsi que son bien-être pendant le séjour.

Malgré le temps que cela nécessite (dans la bonne humeur et le partage des actualités, projets et actions bénévoles de l'AFEH), **il n'est pas envisageable de laisser un vacancier intégrer le séjour sans avoir effectué cette rencontre formelle le dimanche après-midi.**

Les projets de séjours

L'AFEH propose des centres en gestion hôtelière ou en gestion libre (cuisiniers salariés de l'association), conformes aux agréments en vigueur et répondant aux normes de sécurité et de confort.

Ils sont tous aménagés pour les personnes à mobilité réduite, tant au niveau des accès que des sanitaires.

Chaque centre se situe dans un environnement propice aux vacances : la nature, le tourisme et les activités sont favorables aux loisirs et à la découverte, aussi bien en bord de mer qu'à la campagne.

Les groupes sont constitués de manière hétérogène au niveau des handicaps, nous allons dans une démarche de socialisation, de vivre ensemble, de solidarité et d'acceptation de la différence.

Nos séjours sont dirigés par des directeurs et des directrices expérimentés et formés à l'accueil de publics spécifiques, qui participent aux séjours AFEH depuis plusieurs années. Ce sont, en grande majorité, des professionnels travaillant dans le social, le médical, le paramédical et l'éducation. Ils sont accompagnés de plusieurs adjoints et d'une équipe d'animation, avec **un ratio animateurs/vacanciers de plus de 1 pour 2.**

Les activités

Nos séjours n'ont pas de dominante d'activités, toutefois en fonction de l'environnement où le séjour se déroule, certaines pratiques peuvent se voir privilégiées (bord de mer ou montagne).

Les activités ont un sens dans les vacances de vos enfants. Ce ne sont pas des activités occupationnelles ou de consommation, mais des temps de découvertes, de rencontres, de loisirs éducatifs. **Nous partons du principe que le vacancier est acteur de ses vacances, nous lui permettons de choisir et de proposer ses activités.**

Ainsi l'équitation, l'accrobranche, la baignade et certaines activités nautiques sont proposées sur tous nos séjours en fonction des envies des vacanciers et des projets des équipes.

Les activités dépendent surtout du rythme de vie du vacancier, de ses besoins, des désirs de repos, de prendre son temps. Ne rien faire est un droit et c'est parfois nécessaire en vacances.

Les activités de pleine nature se déroulent sous la responsabilité d'animateurs spécialisés (Brevet d'Etat) ou via des partenaires conventionnés dans le respect de la règlementation Jeunesse et Sports.

Les activités citées ne se feront pas obligatoirement, elles dépendront de la volonté du vacancier, de l'autorisation médicale, de la météo et des différents impondérables d'un séjour et des objectifs de bien-être et de sécurité.

La sécurité et la santé

La sécurité physique, morale et affective de vos enfants est un souci permanent. L'accompagnement du vacancier se fait toujours dans le respect de la personne, en donnant du sens aux actions entreprises.

Sa santé est privilégiée et suivie par un.e adjoint.e à la santé.

La préparation du séjour avec le siège est essentielle, nous devons anticiper les demandes de prises en charge de kinésithérapie, d'infirmière et de matériel spécifique.

Nos séjours ne sont pas médicalisés, nous pouvons estimer que nos équipes ne sont pas en mesure d'assurer le bien-être et la sécurité physique du vacancier, donc ne pas accepter le vacancier sur un séjour.

Nous privilégierons les relations avec les hôpitaux locaux pour les problèmes de santé.

Dans ce cadre, vous devez nous fournir :

- **Un moyen de distribution de traitements organisé (semainier, escargot…).**
- **Des ordonnances à jour et originales pour chaque traitement.**
- **Une ordonnance de préparation de traitements et du surplus (si besoin).**

Conditions non négociables le jour de l'accueil, à l'acceptation de votre enfant sur le séjour.

De même, vous devez informer le Pôle Offres Vacances et Séjours des soucis de comportement ou de santé de votre enfant. Vous pouvez demander un bilan actualisé, un mois avant la colo, au centre où réside votre enfant.

Nous nous engageons à ce que vous soyez toujours informés de l'état de santé de votre enfant.

Pour que la colo soit profitable à tous

IMPORTANT : Votre enfant a-t-il eu des problèmes de santé dans l'année, est-il fatigué, a-t-il été perturbé par des changements éducatifs, de placements ou de traitements ? A-t-il rencontré des problèmes de comportement, de violence ? Dans ce cas, merci de vous procurer un écrit des professionnels de son lieu de vie.

À tout moment avant le séjour, **vous devez prévenir le siège** des informations précédentes, en vue d'une prise de décision commune dans l'intérêt du vacancier et de celui des autres acteurs du séjour AFEH.

Ces informations doivent également **être transmises au directeur du séjour**, lors de l'entretien. **En outre, vous devez vous rendre disponibles, au cas où votre enfant serait en difficulté durant le séjour, pour venir le chercher.**

L'entretien

Ce temps est d'une extrême importance pour la réussite de la colo. Il peut être plus ou moins long, en fonction de la connaissance que le/la directeur.rice a de votre enfant, de ses difficultés du moment ou de problèmes de santé nouveaux ou spécifiques. **Il ne faut rien cacher aux directeur.rice.s et adjoint.e.s à la santé**, tout doit être dit et appuyé avec les documents nécessaires, les difficultés du moment doivent être évoquées. Les personnes qui mèneront l'entretien doivent penser au passage de tout le monde ainsi qu'à l'organisation de la soirée qui suit avec l'ensemble du groupe (repas, traitements, rencontre des vacanciers),.

Ce qu'il ne faut pas oublier !

- **L'inventaire des valises :** il est toujours fait le premier jour avec l'animateur référent, vous êtes en droit de le refaire le dernier jour pour être sûr de la valise de votre enfant. Nous vous conseillons de bien identifier les affaires du vacancier avec des étiquettes nominatives cousues et en détaillant à l'écrit les vêtements.
- **Les papiers administratifs** liés au médical comme les ordonnances originales, à jour et lisibles.
- **La quantité de médicaments nécessaire.**
- **Un moyen de distribution de traitements organisé (semainier, escargot…).**
- **Des ordonnances à jour et originales pour chaque traitement.**
- **Une ordonnance de préparation de traitements et du surplus (si besoin).**
- **Le courrier et l'argent de poche. Une somme d'argent de poche est demandée pour le séjour, il permet de subvenir aux consommations, aux petits achats du vacancier et sa participation à certaines activités.**

Le courrier

Le nombre d'enveloppes fournies par la famille doit être adapté en fonction de la volonté du vacancier d'écrire et de celles des parents d'avoir des nouvelles de leur enfant. Même si cela reste symbolique pour certains vacanciers, **nous tenons à entretenir cet échange affectif** (il permet l'échange et l'interaction avec le vacancier). Nous adapterons les envois en fonction de votre estimation, avec un minimum de 2 courriers et nous vous demanderons d'envoyer au minimum 2 courriers à votre enfant pendant son séjour.

Quelques immanquables

Avoir préparé les piluliers du vacancier, les médicaments en plus et les documents demandés.

Être en bonne connaissance de l'état de santé du vacancier, avoir communiqué les besoins matériels et de soins au siège AFEH.

Être en mesure d'apporter des éléments sur ses comportements du moment (violence, troubles psychologiques…).

Respecter les heures d'arrivée indiquées et les ordres de passage.

Permettre au vacancier d'arriver sur le séjour dans de bonnes conditions (morale, physique et matérielle).

Pour les accompagnateurs : avoir "l'AFEH Associative Attitude" !

Le non-respect d'une de ces 6 conditions nous amènerait à ne pas accepter le vacancier sur le séjour ou à décaler son accueil dans les conditions requises.

La première journée, vive la solidarité, la convivialité et « l'associative attitude »

La journée d'accueil est particulière et ne reflète pas le séjour qui va suivre. Le stress domine pour toutes les personnes présentes (vacanciers, parents et équipes). **L'accueil ne se fera qu'en début d'après-midi le dimanche, en aucun cas le matin.**

Nous demandons le plus de compréhension possible à tous en ce qui concerne l'attente pour l'entretien avec le/la directeur.rice et l'adjoint.e à la santé. **Un référent associatif** est là pour guider les parents et répondre à des questions en lien avec les domaines de compétences de l'association.

Adaptez votre arrivée en fonction de votre lieu d'habitation, vos horaires et aussi du comportement de votre enfant sur ce type de journée.

Inscrire votre enfant à un séjour

1 LA DEMANDE D'INSCRIPTION

Complétez le bulletin d'inscription recto-verso détachable ci-après et renvoyez-le au siège :

Pôle Offres Vacances et Séjours AFEH
8 rue Brillat Savarin - 75013 PARIS
ou par courriel : sandra.ferreira@afeh.net

Date limite des inscriptions : 8 février 2019

Date limite de la réponse de l'affectation : 8 mars 2019

N'hésitez pas à contacter le Pôle Offres Vacances et Séjours pour préparer le projet vacances de votre enfant.

> pour les détails administratifs et financiers :
sandra.ferreira@afeh.net et 01 58 10 15 04

> pour les choix de séjours et les questions d'accompagnement :
matthieu.legeay@afeh.net et 05 55 17 44 03

2 LA VALIDATION OU NON DE VOTRE DEMANDE

Tous les ans, la demande de séjours est plus importante que le nombre de places que nous sommes en mesure d'offrir à vos enfants. De ce fait, chaque année, nous sommes dans l'obligation de placer des familles sur une liste d'attente. Au gré des désistements, ces familles se verront proposer des séjours jusque dans le courant du mois de juillet. Cette liste n'est jamais la même; nous sommes à l'écoute des situations individuelles de chaque famille et de chaque enfant et nous nous efforçons de satisfaire le plus grand nombre.

Toutefois, il faut :

- **Avoir sa cotisation à jour, lors de la demande.**
- **Renvoyer la demande d'inscription dans les temps, le cachet de La Poste faisant foi.**
- **Faire une demande de séjour complet, les demi-séjours ne sont pas prioritaires (chez les adultes), contactez le Pôle Offres Vacances et Séjours pour une demande spécifique.**
- **Que vous soyez en mesure de conduire votre enfant sur le lieu du séjour.**
- **Que vous acceptiez les conditions d'accueil et de départ des séjours AFEH, dans une attitude associative.**

3 LA VALIDATION DE L'ATTRIBUTION DU SÉJOUR

Nous vous renverrons :

- **Le dossier administratif et médical**
- **Le guide des parents**
- **Une demande de chèque de 50€ d'acompte qui ne sera remboursé qu'en cas de désistement, sur présentation d'un certificat médical.** (Si désistement, merci de nous prévenir le plus rapidement possible).
- **D'autres documents administratifs vous seront demandés (nouveauté pour les postiers : voir p.47)**

4 LA FACTURATION ET LE RÈGLEMENT

Devis sur demande

Le coût facturé à la famille tient compte des aides de La Poste ou d'Orange, d'une aide de l'AFEH et du coefficient familial des parents (ou celui du vacancier si les parents sont décédés). Les tarifs sont différents pour les mineurs et les majeurs (18 ans).

Une facture détaillée vous sera envoyée sur laquelle figurera le surcoût lié au handicap.

Chèques vacances acceptés et facilités de paiement possibles.

CHOIX DU CENTRE 2019

Complétez les préférences avec le nom du centre correspondant (voir codes ci-dessous).
Tous vos choix sont susceptibles de vous être proposés.
Vous devez choisir trois centres dans lesquels vous serez vraiment en mesure de conduire votre enfant, un seul choix n'est pas possible.

LES CENTRES :

- **Séjours jeunes :** CAP FRÉHEL, VICHY JEUNES
  (séjour à la carte : précisez les dates sur le bulletin ci-contre)
- **Séjours adultes :**
  1 semaine : ALLASSAC JUILLET
  2 semaines : ALLASSAC 1, ALLASSAC 2, LONGEVILLE 1, LONGEVILLE 2
  3 semaines, du 28 juillet au 18 août :
  CADEROUSSE, CHAILLOL, COLLONGE, MAYENNE, SARZEAU, VICHY ADULTES
  3 semaines, du 4 au 25 août :
  CASTELMORON, CHOYE, GAILLAC, ITINERANT, MESCHERS, TREFFIAGAT

Tous les séjours sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

ATTENTION !
3 choix obligatoires

Pour toute information particulière, renseignements, demandes spécifiques, appelez le Pôle Offres Vacances et Séjours.

Pour une première inscription ou si votre enfant le nécessite, merci de nous communiquer une synthèse éducative et médicale.

ATTENTION, tous les ans, il y a une liste d'attente pour les séjours AFEH. Dans un premier temps, il nous est difficile de satisfaire tout le monde, mais nous vous accompagnerons, si besoin, vers d'autres organisateurs de séjours.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci d'écrire en MAJUSCULES

Renseignements du vacancier

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe : ☐ F ☐ M **Date de naissance :** ..... / ..... / .....

Handicap : .....

En fauteuil / poussette : ☐ OUI ☐ NON
Si oui : ☐ Manuel ☐ Electrique

Fréquence d'utilisation du fauteuil / de la poussette :
☐ En permanence ☐ Pour les sorties et autres

Précisez les difficultés motrices : .....

Votre enfant a-t-il besoin d'une tierce personne en permanence pour ses déplacements : ☐ OUI ☐ NON

Autonomie dans la vie quotidienne :
☐ Bonne ☐ Accompagné ☐ Dépendant d'une tierce personne

Besoins spécifiques :
☐ **Matériel :** .....
☐ **Personnel paramédical :** .....
☐ **Autres besoins :** .....

Votre enfant a-t-il :

- Des problèmes de comportement :
☐ **violence** ☐ **psychique** ☐ **mise en danger de soi et d'autrui**
Précisez : .....

- Des problèmes ou des fragilités de santé physique notoire et récurrents qui pourraient intervenir pendant le séjour ?
Précisez : .....

Veuillez obligatoirement nous contacter en cas de prise en charge paramédicale permanente.

Première demande AFEH : ☐ OUI ☐ NON

VOTRE ENFANT EST PLACÉ

Placement ☐ Interne ☐ Externe
Type d'établissement : .....
Nom de l'établissement : .....
Adresse : .....
Code Postal : ..... **Ville :** .....
Téléphone : .....

Rentre le week-end à la maison : ☐ OUI ☐ NON
Si oui, combien de week-ends par mois : .....

Rentre pendant les vacances scolaires : ☐ OUI ☐ NON
Si oui, quelles vacances : .....

VOTRE ENFANT N'EST PAS PLACÉ

Bénéficie-t-il d'heures dans un établissement ?
(indiquez la fréquence) : .....

Êtes-vous en difficulté par rapport au placement de votre enfant ? .....

A-t-il (elle) déjà fréquenté d'autres centres de vacances avec d'autres organismes ? ☐ OUI ☐ NON
Si oui, nom de l'organisme : .....
Sur quelles périodes de vacances : .....

Etes vous en difficulté dans l'accompagnement de votre enfant ? ☐ OUI ☐ NON

Le financement des séjours à l'AFEH

La Prestation d'Action Sociale de La Poste et Orange

La DNAS (Direction Nationale des Activités Sociales de La Poste) et le CCUES (Comité Central de l'Unité Economique et Sociale d'Orange) versent à l'AFEH le total des Prestations d'Action Sociale équivalant à 21,13€ par jour et par vacancier, qu'il soit enfant ou adulte.

Désormais, pour les postiers et postières, la DNAS demande une présentation d'un justificatif de la qualité de postier ou d'ayant droit de postier et d'une attestation de filiation de la part de chaque personne concernée pour verser cette prestation.

Nous aurons donc besoin de ces documents lors de l'inscription pour permettre ce financement.

Pour les personnes retraitées, il s'agira d'une notification de départ en retraite. Si vous ne l'avez pas, il faudra se renseigner auprès de la DNAS…

La participation des familles

La participation financière que nous demandons aux familles dépend de leur quotient familial, calculé à partir du revenu fiscal de référence. Pour les séjours 2019, les familles devront donc fournir leur avis d'imposition sur les revenus de 2017.

Pour les vacanciers qui font leur propre déclaration, il y a reconstitution du foyer fiscal par addition des 2 avis et nombre de parts.

Pour plus d'informations, contactez Sandra Ferreira : 01 58 10 15 04 ou sandra.ferreira@afeh.net

La participation de l'AFEH

L'AFEH accomplit une mission d'action sociale d'accompagnement des familles de La Poste et Orange ayant un garçon ou une fille en situation de handicap. A ce titre, via le CCUES et la DNAS, les entreprises de La Poste et Orange subventionnent l'AFEH en plus des prestations d'actions sociales versées pour les vacances.

Dans ce cadre, une fois la part prestation d'action sociale de la DNAS ou du CCUES et la part « famille » déduite du prix de séjour global, l'AFEH finance le complément.

Concernant la part famille, vous trouverez dans les pages suivantes de nombreux moyens d'obtenir des aides financières via d'autres organismes.
Pour plus d'informations, contactez le siège de l'association : 01 58 10 15 00

(Source 2017)

BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci d'écrire en MAJUSCULES

Renseignements du responsable légal du vacancier

Nous indiquer si un double envoi de la plaquette est nécessaire (parents, structure ou responsable légal)

Agissant en qualité de : ☐ Père ☐ Mère
☐ Tuteur si c'est une tierce personne ☐ Autre : .....

Nom : ..... **Prénom :** .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

Code postal : ..... **Ville :** .....

Téléphone domicile : .....

Téléphone travail : .....

Téléphone portable : .....

E-mail : .....

Coordonnées du tuteur, si différentes de l'adhérent :

.....

.....

Adresse de facturation : .....

.....

Source de votre adhésion AFEH : ☐ En activité ☐ Retraité
☐ La Poste Métiers : .....
☐ Orange / Service : .....
☐ Autre (précisez) : .....

Parents décédés : ☐ La Poste ☐ Orange

Les 3 choix du centre 2019

CHOIX 1

Séjour : .....

Dates souhaitées (pour les jeunes) : .....

CHOIX 2

Séjour : .....

Dates souhaitées (pour les jeunes) : .....

CHOIX 3

Séjour : .....

Dates souhaitées (pour les jeunes) : .....

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires pour le bon déroulé de l'organisation des séjours. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'élaboration des groupes de vacanciers par séjours. Les destinataires des données sont uniquement le Pôle Offres Vacances et Séjours (P.O.V.S) de l'AFEH. Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au P.O.V.S.

Possibilités de financement

Toutes les aides financières présentées sont compatibles soit avec les séjours vacances soit pour des vacances en familles.

LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT PUBLICS

La MDPH, Maison Départementale des Personnes Handicapées

Pour celles et ceux qui bénéficient de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), lors de sa mise en place (ou révision), vous pouvez:

- Comptabiliser le temps d'une tierce personne dans le volet "aides humaines" (du plan personnalisé de l'évaluation)
- Prévoir le coût des transports dans le volet "surcoûts liés au transport"
- Prendre en compte toutes les dépenses liées aux vacances dans le volet "Frais exceptionnels et charges spécifiques"

Pour les parents d'enfants qui perçoivent l'AEEH (Allocation pour l'Education d'un Enfant Handicapé), lors de sa mise en place (ou révision), vous pouvez intégrer des dépenses de vacances liées au handicap de votre enfant.

➔ On vous demandera un devis comparatif afin de justifier le surcoût lié au handicap (différence entre ce que vous allez payer et un séjour comparable pour une famille dont aucun membre n'est en situation de handicap)

Conseil : Anticipez plusieurs mois à l'avance afin que votre demande puisse être étudiée par votre référent MDPH.

La CAF, Caisse d'Allocation Familiale

Votre CAF vous informe à chaque début d'année de vos droits en matière de départ en vacances. Pour vous renseigner, n'hésitez pas à contacter votre CAF ou le site VACAF **www.vacaf.org**

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale

Les mairies et leur CCAS peuvent être sollicités dans le cadre d'une aide exceptionnelle liées aux vacances. Pour contacter le CCAS dont vous dépendez : **www.unccas.org**

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou la Mutuelle Sociale Agricole

Les aides de la CPAM ou MSA concernent surtout les transports adaptés. Pour contacter la CPAM ou la MSA dont vous dépendez : **www.ameli.fr**

Les collectivités territoriales (Conseil Départemental et Régional)

disposent aussi de services sociaux auprès desquels vous pouvez faire valoir vos besoins en accompagnement financier dans le cadre de votre séjour. Contactez des assistances sociales pour évaluer la recevabilité de votre demande.

LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT PRIVÉS

Les mutuelles

Certaines mutuelles disposent d'une ligne budgétaire sociale. Elles signent très souvent des accords avec des hébergeurs et proposent des tarifs négociés. N'hésitez pas à vous renseigner pour bénéficier de telles aides au départ en vacances.

Les Comités d'Entreprise

Certains C.E. sensibles à la question du handicap mettent à disposition une ligne budgétaire dédiée au surcoût lié au handicap. Envoyez un devis du séjour en décrivant le projet de vacances et votre besoin d'aide pour le financer.

Les C.E. peuvent également vous doter en **chèques vacances**.

Pour les salarié.e.s du groupe La Poste, il existe **"le coup de coeur COGAS"** (renseignements auprès de l'AFEH»)

Pour les salarié.e.s du groupe Orange, sollicitez le CCUES et les C.E. de votre secteur.

La Mutuelle Intégrance, partenaire de l'AFEH, vous permet d'obtenir une réduction de 10% si vous en êtes adhérent.e. (www.integrance.fr)

En tant qu'adhérent.e de l'AFEH, vous bénéficiez de 10% de réduction sur votre séjour au VSA-Corrèze.

Les Caisses de Retraite

Les caisses de retraites, via leur service d'action sociale, proposent des aides financières. Contactez celle à laquelle vous cotisez pour savoir ce qu'elle offre en matière d'aides au départ en vacances.

L'ANCV, Association Nationale des Chèques Vacances

Dans le cadre de partenariats entre l'ANCV et de grands organismes oeuvrant dans le domaine de l'action sociale, **le programme APV vous permet de bénéficier de l'Aide au Projet Vacances ou de la Bourse solidarité famille**. Pour plus de renseignements, contactez votre référent AFEH APV local ou, à défaut, le siège de l'association.

Vous êtes usager d'un ESAT ou ancien travailleur vivant en foyer d'hébergement ? Bénéficiez du programme mis en place par le CCAH et l'ANCV à destination des travailleurs handicapés. Rense ignez-vous auprès de votre ESAT ou de votre foyer de vie.

www.ancv.com/les-aides-aux-projets-vacances-apv

www.afeh.net

Reproduction littérale des articles R211-3 à R211-11 du Code du Tourisme relatif à la vente de voyages et de séjours, modifié par le décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009. L'article R211-12 de ce décret nous fait obligation de reproduire ces articles sur nos catalogues et nos contrats.

Article R211-3
Modifié par Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009 - art. 1
Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.
En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.
La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1
Créé par Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009 - art. 1
L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4
Créé par Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009 - art. 1
Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :
1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3° Les prestations de restauration proposées ;
4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5
Modifié par Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009 - art. 1
L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel éléments.
En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6
Modifié par Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009 - art. 1
Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :
1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
5° Les prestations de restauration proposées ;
6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;
14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;
21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7
Modifié par Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009 - art. 1
L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.
Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8
Modifié par Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009 - art. 1
Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9
Modifié par Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009 - art. 1
Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :
-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
-soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10
Modifié par Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009 - art. 1
Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.
Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11
Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :
- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.
Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

AFEH
Association des Familles d'Enfants Handicapés

Ensemble pour dépasser la différence

agef
Accueil de travailleurs en situation de handicap (ESAT)
www.agef21.fr

Accompagnement, solidarité, fraternité, séjours vacances adaptés.

Changez les choses, rejoignez-nous !

www.afeh.net

Ouvert à tous

Aides à la recherche de places en établissement

Graphisme : delph.id

VSA VILLAGE SÉJOUR ACCOMPAGNÉ

Un Village Vacances
Totale accessibilité,
Répit Familles, Aidants, Groupes
www.vsa-correze.com

Accueil de personnes handicapées (MAS)
www.agef-paysdebrive.com